

# Compte-Rendu du Conseil Communautaire

Jeudi 2 Juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le 2 Juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Luzy, sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président.

Date de la convocation : 25 Mai 2022  
Date d'affichage du compte-rendu : 9 Juin 2022

## Etaient présents :

Achun : Denis LARUE  
Alluy : /  
Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT  
Avrée : Georges CHÂTEAU  
Biches : Denise PERRET  
Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT  
Cercy-la-Tour : Jean-Michel AGEZ,  
Monique BERNARD,  
Marie-Laure PARMENTIER,  
Michel MULOT  
Charrin : Serge CAILLOT  
Hervé GARCON  
Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE  
Christine MASCARELLO  
Jean-Christophe SAVE  
Chiddes : Bernadette VOILLIOT  
Chouigny : Thierry LAPORTE  
Dun sur Grandry : Christiane  
MAURY-JOSSERAND  
Fléty : Romain COUGNY  
Fours : David BONGARD  
Frédéric LEMOINE  
Isenay : Pascal PETIT  
La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN  
Lanty : Annick BERTRAND  
Larochemillay : Nathalie MICHON  
Limanton : Marie-Agnès MICHOT  
Luzy : Jocelyne GUERIN,  
Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,  
Florence CHANDIOUX,  
Thierry DESCOURS  
Maux : Paul DUSSAULE

Millay : Christian POUCHELET  
Montambert : Marie-Christine ROY  
Montapas : Jean-Pierre FREGUIN  
Montaron : /  
Mont et Marré : /  
Montigny sur Canne :  
Antoine-Audoin MAGGIAR  
Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT,  
Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul  
LAMBOURG, Elisabeth JOSSE  
Ougny : /  
Poil : Christian COURAULT  
Préporché : René DUVERNOY  
Rémilly : Jean-Paul MARGERIN  
Saint Gratien SAVIGNY :  
Jean-Paul REVERDIAU  
Saint Hilaire Fontaine : /  
Saint-Honoré les Bains :  
Didier BOURLON  
Jean-Jacques LAMALLE  
Saint Seine : /  
Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC  
Semelay : Guy LAFFAYE  
Sermages : Alain COLLIN Supplée  
Dominique STRIESKA  
Tamnay en Bazois : Christian SIMONET  
Tazilly : Pascal GUERIN  
Ternant : Olivier FOREST  
Thaix : /  
Tintury : Pascale CHAMARD  
Vandenesse : Yves PERRAUDIN  
Villapourçon : /

### SERVICES GÉNÉRAUX

### PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :  
CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE  
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE  
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ  
TOURISME  
PETITES VILLES DE DEMAIN  
HABITAT  
SANTÉ

### PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX

### PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :  
GESTION DU PERSONNEL  
ATELIER ET  
CHANTIER INSERTION  
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

### PÔLE FINANCES

### PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :  
ASSAINISSEMENT  
DÉCHETS MÉNAGERS  
VOIRIE  
BÂTIMENT  
GEMAPI  
URBANISME  
TRAVAUX

Conseillers communautaire suppléants présents :  
Bernadette DOUSSOT, Ghislaine ROQUEFORT

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 53
- Procurations : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 58

Procurations de :

- 1 – M. Michel DURAND à Christian SIMONET
- 2 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 3 – M. Patrice BONNET à Mme Pascale CHAMARD
- 4 – M. Jean-François THEVENIAUD à M. Sophie CLERGEOT
- 5 – M. Patrick BERTIN à Yves PERRAUDIN

Secrétaire de séance : Gilles GONIN

Assistaient également à la réunion :

Baptiste PERRIER, responsable du Pôle Développement de la CCBLM  
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de la CCBLM

\*\*\*\*\*

### LISTE DES DELIBERATIONS DU 2 Juin 2022

- N° 2022-094 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 14 Avril 2022.
- N° 2022-095 : Composition bureau communautaire.
- N° 2022-096 : Désignation de représentants dans les commissions : CAO.
- N° 2022-097 : Désignation de représentants dans les commissions : DSP.
- N° 2022-098 : Désignation de délégués : **Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail.**
- N° 2022-099 : Désignation de délégués GEMAPI au comité de Bassin versant Aron-Cressonne
- N° 2022-100 : Conventions sur les Centralités rurales en Région.
- N° 2022-101 : LEADER MORVAN : Contribution 2020, 2021, 2022 et 2023.
- N° 2022-102 : Subventions aux associations agricoles.
- N° 2022-103 : Voirie : Marché de travaux de voirie 2022.
- N° 2022-104 : Voirie : **Dossier loi sur l'eau Alluy / Ravizy.**
- N° 2022-105 : Voirie : Remplacement du fonds de concours Brinay 2021.
- N° 2022-106 : Voirie : Fonds Collectif et Solidaire Ougny 2022.
- N° 2022-107 : Finances : Budget annexe Ecole de Production.
- N° 2022-108 : Finances : Décision modificative N° 1 – Budget Office de Tourisme.
- N° 2022-109 : Ressources Humaines : Elections professionnelles.
- N° 2022-110 : Numérique : Présentation de la feuille de route de la Mission Numérique.
- N° 2022-111 : Tourisme : Aménagement du gîte communal de Montambert.
- N° 2022-112 : Tourisme : Subvention pour la commune de Saint-Seine – sentier de la biodiversité.
- N° 2022-113 : Contrat de territoire.
- N° 2022-114 : Déchets Ménagers : **Achat de Point d'Apports Volontaires.**

\*\*\*\*\*

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N°2022-094

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 14 Avril 2022.**

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur Christian RIBEAU, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des déchets ménagers. Les conseillers communautaires observent une minute de silence.

## Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

### Devis

#### Assainissement :

- FRANCOIS LEMAITRE: Menuiserie STEP Luzy : Devis N° 00072 de 2 262,17 € H.T
- SAS HYDRELEC: Dépannage STEP Luzy : Devis N° MM-22-122 de 3 500,00 € H.T
- VHM CANALISATION : Caméra d'inspection : Devis N° CHAL/88639 de 4 416,00 € H.T
- ETS HUGUET SARL: Travaux STEP Luzy : Devis N° 10190 de 805,00 € H.T
- UDPS 58 : Formation Philippe ERQUIET : Devis N° MBH22040401 de 160,00 € H.T
- DORAS : Achat Matériel assainissement : Devis N° 64211606-001 de 4 304,89 € H.T
- BRENNTAG SA : Achat Matériel : Devis N° 20390400 de 1393,56 € H.T
- BRENNTAG SA : Achat Matériel : Devis N° 20390402 de 696,78 € H.T
- GARAGE PETILLOT : Vidange Véhicule Expert : Devis N° 102227 de 239,25 € H.T
- NICOLAS DESOINDRE : Achat Lave-linge Moulins : Devis N° DC0152 de 340,00 € H.T
- UNFINITI : Achat Matériel informatique : Devis N° D20220302444 de 52,55 € H.T
- SAS HYDRELEC: Dépannage STEP Tazilly : Devis N° MM-22-154 de 1 685,00 € H.T

#### Voirie :

- WURTH: Matériel Voirie : Devis N° 125334211 de 176,10 € H.T
- NTM Corbigny : EAF St Gratien Savigny : Bon de commande de 112,00 € H.T
- NTM Corbigny : Achun : Bon de commande de 560,00 € H.T
- NTM Corbigny : Luzy N° 3/2022 : Bon de commande de 848,00 € H.T
- Conseil Départemental Corbigny : Luzy N° 4/2022 : Bon de commande de 200,00 € H.T
- DAROTO : Réparation Véhicule Berlingo Voirie : Devis N° 20 210 259 de 714,15 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Matériel Voirie : Devis N° 312 de 220,00 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Matériel Voirie : Devis N° 314 de 444,91 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Matériel Voirie : Devis N° 315 de 467,33 € H.T
- TRANSPORT MARTIN : Matériel Voirie : Devis N° 318 de 983,77 € H.T
- NTM Corbigny : EAF Mont et Marré : Bon de commande de 207,76 € H.T
- HERVE BONNOT : Terrassement : Devis N° DE00016 de 675,00 € H.T
- HERVE BONNOT : Travaux Moulin du Gué : Devis N° DE00021 de 685,00 € H.T
- SAS MARIE TRAVAUX AGRICOLES : Broyage accotements Montigny : Devis N° 2022-1 de 4680 € H.T
- EUR DANIEL BARON : Transport Achun : Devis de 175,00 € H.T
- WURTH: Matériel Voirie : Devis N° 125332407 de 170,00 € H.T
- WURTH: Matériel Voirie : Devis N° 125332428 de 50,75 € H.T
- ENTREPRISE CHRISTOPHE BONDOUX : Broyage Accotements Avrée : Devis N° 1 de 450,00 € H.T
- ENTREPRISE CHRISTOPHE BONDOUX : Broyage Accotements Avrée : Devis N° 2 de 900,00 € H.T
- NTM Corbigny : EAF Tintury : Bon de commande de 336,00 € H.T
- Cédric LEMOINE: Réfection Pont Moulins Bernière : Devis N° de 15903,24 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Vandenesse : Devis N°1 de 3263,88 € H.T
- Ludivine COBBAUT : Broyage Montaron : Devis N°2 de 4463,94 € H.T

#### Travaux :

- Nicolas LEJAULT : Eclairage Maison Santé Châtillon : Devis N° 05037 de 143,12 € H.T
- EUR MIELLE EV58 : Terrassement Guinguette Port Châtillon : Devis N° DE0252 de 1459,00 € H.T
- EUR MIELLE EV58 : Terrassement Guinguette Port Châtillon : Devis N° DE0253 de 1540,00 € H.T

#### Déchets Ménagers :

- ETS GIRAULT-ROY : Achat vêtements agents: Devis N° 4120 de 2045,10 € H.T
- ETS GIRAULT-ROY : Achat vêtements agents: Devis N° 4124 de 275,80 € H.T
- PROLIANS : Achat vêtements agents: Devis N° 285111 de 915,92 € H.T
- WURTH : Achat vêtements agents: Devis N° 125428086 de 264,47 € H.T
- PROLIANS : Achat vêtements agents: Devis N° 286019 de 232,50 € H.T

#### Tourisme :

- VAETVIENT : Insertion encart Rives du Morvan : Offre de 1000,00 € H.T
- DEDICACES PLURIELLES : Modification documents Rives du Morvan : Offre de 1100,00 € H.T
- Nicolas LEJAULT : Remplacement Luminaires OT Moulins : Devis N° 05037 de 1741,67 € H.T
- Expo Créative : Impression Comptoir accueil : Devis N°OFR013110 de 136,00 € H.T

#### Divers :

- CHRISTIN SAS : Aménagement Guinguette Châtillon : Offre N° 5544 de 687,00 € H.T
- OXALIS: Actions de communication Habitat : Devis N° 16203 de 417,00 € H.T
- CASSIER COMBUSTIBLES : Maison de Santé Châtillon : Devis N° 00117598 de 2945,45 € H.T
- MOULINS MOTOCULTURE : Matériel Chantier d'Insertion : Devis N°2022-005 de 1741,67 € H.T
- IMPRIMERIE SAVIARD : Panneau Guinguette Port Châtillon : Devis N° A4834/3 de 30,00 € H.T
- EUROMAT : Achat Hotte Guinguette Port Châtillon : Devis N° 20056696 de 1469,00 € H.T
- ALSATIS TELECOM : Internet Camping Marnant : Devis de 29,90 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

#### Voirie :

- accord pour l'achat d'un véhicule de service pour le service voirie dans le cadre du budget alloué de 10 000 € TTC
- signature du devis pour la réparation du Moulin neuf à Chatillon-en-Bazois pour un montant de 15 903,24 € HT

#### Déchets ménagers :

- relance du marché de travaux de la déchetterie de Cercy-la-Tour
- modification du bail emphytéotique et mise en place d'une convention d'utilisation pour le quai de transfert du SIEEEN à Préporché

#### Assainissement :

- convention avec Nièvre ingénierie pour l'étude de faisabilité à Ternant,
- convention avec Nièvre ingénierie pour les relevés d'ouvrage sur les voiries concernées par des travaux

#### Tourisme :

- Adhésion aux collectifs « Bourgogne » et « Itinérance » du Comité Régional du Tourisme (CRT) BFC Tourisme pour un montant de 586 €

#### Personnel :

- Recrutement : deux saisonniers pour les déchetteries, M. Toinon comme gardien de déchetterie, deux saisonniers pour l'Office de tourisme
- Remplacement : Mme Frontini pendant le mi-temps thérapeutique de M. Save, M. Touchard pendant l'arrêt de M. Delpieu
- Adhésion à la FOL pour la mise en place d'un service civique pour 100 € par an
- Aménagement horaires d'été pour le service assainissement

Monsieur le Président explique que la composition du bureau et ses attributions sont fixées à l'article L.5211-10 du CGCT. Le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit au bureau communautaire. Le bureau communautaire peut également être constitué d'autres membres.

La composition du bureau (nombre de vice-présidents et éventuellement des autres membres) est déterminée par délibération du conseil communautaire.

Lors du conseil communautaire du 10 mars 2022, la composition du bureau communautaire de la CCBLM a été arrêtée de la façon suivante :

- Le Président
- les 6 Vice-Présidents
- 4 autres membres bénéficiant d'une délégation
- 2 autres membres ne bénéficiant pas de délégation.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver la composition du bureau tel que présentée ci-dessus.**

### Election du 4ème Vice-Président

Suite au décès de Monsieur Christian RIBEAU, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la CCBLM, il convient d'élire un nouveau Vice-Président. Il était délégué aux déchets ménagers.

Monsieur le Président fait appel aux candidats.

Aucun candidat ne se fait connaître.

**Monsieur le Président explique que l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président est reportée au prochain conseil communautaire.**

## Désignation de représentants aux organismes extérieurs et commissions

### Syndicat de gestion des déchets du Centre Nivernais (SGDCN)

Monsieur le Président explique que ce syndicat gère la déchetterie de Rouy. Il est composé de deux membres : la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais et la Communauté de communes Bazois Loire Morvan.

La CCBLM est représentée par 4 titulaires et 4 suppléants.

Suite au décès de M. Christian RIBEAU, un nouveau délégué titulaire doit être désigné.

Délégués titulaires : Michel Marie, Patrick Chaussat, Sylvain Bonnodot

Délégués suppléants : Thierry Laporte, Jean-Pierre Fréguin, Pascale Chamard, Christine Mascarello

Monsieur le Président explique que cette désignation est reportée au prochain conseil communautaire.

## SIEEEN

Monsieur le Président explique que le SIEEEN intervient dans différents domaines dont les déchets ménagers.

La CCBLM est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants pour les déchets ménagers.

Suite au décès de M. Christian RIBEAU, un nouveau délégué titulaire doit être désigné.

Délégués titulaires : Hervé GARÇON

Délégués suppléants : Patrick CHAUSSAT, Yves PERRAUDIN

Monsieur le Président explique que cette désignation est reportée au prochain conseil communautaire.

## Commission d'Appel d'Offres

N°2022-096

Conformément aux articles L. 1414-2 et L1411-5 du CGCT, le Président de la Communauté de communes est le Président de la CAO.

Cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (autant de suppléants).

Suite au décès de M. Christian RIBEAU, un nouveau délégué titulaire doit être désigné.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il manque un membre titulaire ;

### **Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne**

- Membres titulaires : Michel Marie, Patrick Bertin, Serge Ducreuzot, Yves Perraudin, Marie-Claire Ranvier

- Membres suppléants : Olivier Forest, Hervé Garçon, Serge Sauvaget, Michel Mulot, Pierre Tissier-Marlot

## Commission de délégation de Services Publics

N°2022-097

En application des dispositions L. 1411-1 alinéa 4 et L. 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public (CDSP) est une instance propre à la passation des délégations de service public des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

Le Président de la Communauté de Communes est le Président de la Commission de délégation des services publics.

Elle est composée de cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (autant de suppléants).

Suite au décès de M. Christian RIBEAU, un nouveau délégué titulaire doit être désigné.

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il manque un membre titulaire ;

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne**

- Membres titulaires : Serge Ducreuzot, Pierre Tissier-Marlot, Michel Marie, Elisabeth Josse, Jean-Pierre Fréguin,
- Membres suppléants : Antoine-Audoine Maggiar, Hervé Garçon, Marie-Claire Ranvier, Christine Mascarello, Didier Bourlon

#### Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

N°2022-098

Monsieur le Président explique que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail veille à l'amélioration des conditions de travail des agents, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels et prend toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail. Il procède à l'analyse des risques professionnels et donne un avis sur le programme annuel de prévention de ces risques.

Pour assurer au mieux leurs missions, les membres bénéficient d'une formation en hygiène et sécurité et un droit d'accès aux locaux.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est composé de :

- 3 élus titulaires et 3 élus suppléants
- 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants du personnel suppléants (désignés par les élections professionnelles)
- Titulaires : Serge CAILLOT, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT
- Suppléants : Elisabeth JOSSE, Jean-Pierre FREGUIN

Considérant qu'il manque un membre suppléant ;

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves PERRAUDIN** comme représentant élu suppléant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

#### GEMAPI : délégués au comité de bassin versant Aron-Cressonne

N°2022-099

Monsieur le Président explique que le lundi 27 juin à 11h aura lieu la Signature du Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne à Cercy-la-Tour.

Suite à la signature officielle du document, il se tiendra le premier Comité de Bassin Versant réunissant les élus délégués du territoire de chaque Communauté de Communes. Il sera présenté à l'occasion de ce comité la programmation de travaux et d'évènements de l'année 2022, concernant la restauration des rivières et leur valorisation.

Le Comité de bassin versant est composé des partenaires techniques et financiers du contrat territorial, ainsi que des élus des EPCI au pro-rata de leur poids dans le bassin versant :

- 12 élus pour la CCBLM
- 5 élus pour la CC Sud Nivernais
- 5 élus pour la CC Morvan Sommet et Grands Lacs
- 7 élus pour la CC Amognes Cœur du Nivernais

Après **avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne comme délégués au comité** de bassin versant Aron-Cressonne :

- Alain REININGER
- Marie-Claire RANVIER
- Pascal PETIT
- Frédéric LEMOINE
- Gilles GONIN
- Marie-Agnès MICHOT
- Michel MARIE
- Antoine-Audoïn MAGGIAR
- Yves PERRAUDIN
- Jocelyne GUERIN
- Jean-Jacques LAMALLE
- Marie-Laure PARMENTIER

## **Conventions sur les Centralités rurales en Région**

**N° 2022-100**

Monsieur le Président explique que la Région Bourgogne-Franche-Comté met en place le dispositif « Centralités rurales en Région » à compter de 2022 jusqu'au 31/12/2026 :

- 128 "pôles" retenus pour la Région dont 19 dans la Nièvre
- Sur ces 128 pôles, 89 sont également des communes labellisées Petites Villes de Demain (PVD).

Ces pôles ont été sélectionnés de façon à partir de deux bases de données :

- le SRADDET
- la base INRAE de l'ANCT qui définit les pôles de centralités

Les communes de Chatillon-en-Bazois, Luzy et Moulins-Engilbert ont été retenus dans le cadre de ce dispositif.

Les villes situées dans les périphéries d'autres centralités ont été exclues, ce qui explique sans doute que la commune de Cercy-la-Tour n'ait pas été retenue.

Le dispositif Centralités rurales en Région se positionne en complémentarité de Petites Villes de Demain, en se voulant plus opérationnel puisqu'il finance également des opérations en investissement. Il est suggéré d'avoir des instances de gouvernance communes Centralités rurales en Région et Petites Villes de Demain.

Deux cas de figure :

- soit la collectivité dispose déjà d'un projet global de revitalisation => subvention sur les projets peut aller jusqu'à 50% dans une enveloppe de 500 000 € maximum
- soit la collectivité ne dispose pas d'un projet global de revitalisation => subvention de l'étude pour établir la stratégie de revitalisation + d'un projet qui serait déjà plus ou moins identifié et prêt à passer en phase opérationnelle. Enveloppe de 200 000 € maximum.

Les trois communes concernées sur CCBLM disposent d'un projet de revitalisation.

La mise en œuvre :

1. signature d'une convention-cadre tripartite par commune (Région/EPCI/Commune).
2. une fois cette convention signée, possibilité de solliciter l'enveloppe pour les actions éligibles, mais l'attribution de subvention n'est pas garantie car chaque opération doit répondre à certains critères.

Critères d'éligibilité des actions :

- elle doit s'inscrire dans une stratégie globale : vision prospective, pluriannuelle, plurithématique



- elle doit agir sur le centre des communes éligibles
- elle doit participer à l'enjeu de transition écologique
- elle doit associer habitants et usagers
- elle doit avoir fait l'objet d'un travail partenarial avec la Région, et ce le plus tôt possible.

Il faut également que chaque commune dépose a minima 2 dossiers permettant de traiter 2 thématiques différentes

Cette subvention n'est pas cumulable avec d'autres subventions de la Région.

Elle vient en complémentarité d'autres aides de droit commun qui pourraient être attribuées sur chaque action de la part d'autres partenaires financeurs.

La CCBLM et chaque commune concernée doivent délibérer sur cette convention. Voir convention jointe

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la signature des Conventions-cadre pour la revitalisation des communes de Moulins-Engilbert, Luzy et Chatillon-en-Bazois avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Voix pour 56, abstention 1, contre 0

### **LEADER MORVAN : Contribution 2020, 2021, 2022 et 2023**

**N° 2022-101**

Monsieur le Président explique que la CCBLM participe chaque année au fonctionnement du programme LEADER Morvan, programme européen, porté par la Parc naturel régional du Morvan.

Cette contribution est calculée au prorata du nombre d'habitants et correspond à 20 % des coûts d'ingénierie, de communication, d'évaluation et de logistique.

Le montant réel de la cotisation 2020 est de 4 444,25 €.

Le montant réel de la cotisation 2021 est de 4 273,10 €.

Le montant prévisionnel pour 2022 est de 4 817,60 €.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de**

- la contribution LEADER 2020 pour un montant de 4 444,25 €.
- la contribution LEADER 2021 pour un montant de 4 **273,10 €**.
- la contribution LEADER 2022 pour un montant prévisionnel de 4 **817,60 €**.
- la contribution LEADER 2023 pour un montant prévisionnel de 4 **817,60 €**.
- **l'évaluation du programme LEADER Morvan 2014-2023** pour un montant prévisionnel de **1 138,18 €**.

### **Subvention aux associations agricoles**

**N° 2022-102**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le budget annuel alloué aux aides agricoles est passé de 3 000 € en 2021 à 4 500 € en 2022 à la demande des élus de la commission afin de notamment soutenir davantage les comices qui se tiennent sur le territoire de la CCBLM.

Trois associations ont sollicité la CCBLM :

- Comité des Foires de Cercy-la-Tour
- Comité du comice de Moulins Engilbert (film promotionnel de valorisation des communes du territoire)
- Jeunes Agriculteurs de Moulins Engilbert (Animations comice)

La commission propose d'attribuer :

- JA de Moulins-Engilbert concernant leur animation pour le comice : 250 €
- Comité du comice de Moulins-Engilbert : 1 750 €

- ⇒ Soit 2 000 € pour l'ensemble de la manifestation « comice » (subvention majorée de 500€ par rapport au dernier comice de Luzy. Le montant devra être conservé par équité pour les prochains comices à venir sur notre territoire)
- Comité des Foires de Cercy-la-Tour : 1 000 €

Soit 3 000 € attribué

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations agricoles selon la proposition suivante :**

- Jeunes Agriculteurs de Moulins-Engilbert pour leur animation au comice agricole : **250 €**
- Comité du comice de Moulins-Engilbert : **1 750 €**
- Comité des Foires de Cercy-la-Tour : **1 000 €**

## Arrivée de M. Pascal GUERIN

### Voirie

#### Marché de travaux de Voirie 2022

N°2022-103

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie mardi 10 mai 2022 pour étudier les conclusions de Nièvre Ingénierie dans l'analyse des offres relatives au marché de voirie 2022.

Après exposé, la CAO approuve les conclusions de Nièvre Ingénierie et propose de retenir :

Lot n°1 – programme de la voirie communautaire 2022 secteur 1

COLAS France

Montant : 374 000 € HT

Estimation : 356 148.13 € HT

Lot n°2 - programme de la voirie communautaire 2022 secteur 2

COLAS France

Montant : 368 000 € HT

Estimation : 350 108.73 € HT

Lot n°3 – Petits entretiens de voirie : point à temps secteur 1

ADN Travaux Publics

Montant : 70 275.00 € HT

Estimation : 50 000.00 HT

Lot n°4 – Petits entretiens de voirie : point à temps secteur 2

ADN Travaux Publics

Montant : 38 375.00 € HT

Estimation : 40 000.00 HT

Le marché étant à bons de commande, les prestations demandées seront adaptées aux enveloppes allouées par commune.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- valide les choix de la Commission d'Appel d'Offre tels que présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer le marché de travaux.

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, suite une visite de la DDT au lieu-dit Ravisy à Alluy, la commune a organisé une rencontre afin de prévoir les actions possibles pour améliorer :

- 1) les conditions d'écoulement des eaux de ruissellement en provenance de la RD38
- 2) le débit et la dynamique de l'affluent de l'Aron.

Nièvre Ingénierie a été informé du projet afin d'apporter son avis sur les solutions techniques envisagées et affiner un chiffrage des travaux en collaboration avec l'entreprise présente, pour permettre la prise de décision de la commune.

En cas de validation des travaux, un dossier de déclaration devra être transmis à la DDT.  
Pour ce dépôt de dossier, une délibération de la collectivité est nécessaire.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le dossier de déclaration réglementaire.**

Remplacement du fonds de concours Brinay 2021

N°2022-105

Monsieur le Président explique que, lors de sa réunion du 18 mai 2022, il a été demandé à la commission voirie de valider le remplacement du Fonds de Concours 2021 de 774 € de la commune de Brinay par un prélèvement sur leur enveloppe 2022 afin d'éviter ce fonds de concours dû.

La commission voirie a validé le remplacement du fonds de concours par un prélèvement de 774 € sur l'enveloppe 2022 de Brinay.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'annulation du fonds de concours 2021 de la commune de Brinay.**

Voix pour 57, abstention 1, contre 0

Fonds Collectif et Solidaire Ougny 2022

N°2022-106

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que lors de sa réunion du 18 mai 2022, Pierre Tissier Marlot a informé la Commission Voirie que la commune d'Ougny sollicite pour 2022 une intervention du fonds collectif et solidaire afin de réaliser des travaux sur une route présentant d'importantes dégradations et dont le montant a été estimé par Nièvre Ingénierie à environ 23 000 € TTC sur 640 ml.

Il est proposé d'aider la commune par une participation du FCS pour réaliser environ 50 % du linéaire prévu dans le chiffrage (soit environ 300 ml). Ce qui représenterait un montant d'intervention aux alentours de 6 000 €.

OPERATION Ougny 2022 (prévisionnel)		
---	--	--

Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles	
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC
Frais généraux		0,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (Ougny 2022)	3 195,00 €
Travaux de voirie (+/- 300 ml)	9 200,00 €	11 040,00 €		0,00 €
		0,00 €	FCTVA	1 811,00 €
		0,00 €	FCS	6 034,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>11 040,00 €</b>		<b>11 040,00 €</b>

La commission voirie a validé le principe de participation du FCS à hauteur d'environ 6 000 € dans le financement des travaux d'Ougny 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide la participation du Fonds Collectif et **Solidaire pour les travaux de voirie 2022 d'Ougny.**

Voix pour 57, abstention 1, contre 0

## Finances

### Budget annexe école de production

N°2022-107

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que, suite à la création du budget annexe école de production lors du dernier conseil communautaire, il convient de voter ce budget.

### BUDGET ANNEXE ECOLE DE PRODUCTION

Création d'un budget annexe par délibération le 14/04/2022

Assujettissement du budget auprès des Services Impôts des Entreprises

Fonctionnement  
Dépenses  
PROJET BP 2022

Chapitre	Compte	Libellé compte	BP 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL		5 000,00
	6228	Divers	5 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 000,00</b>

Fonctionnement  
Recettes  
PROJET BP 2022

Chapitre	Compte	Libellé compte	BP 2022
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		5 000,00
	74751	GFP de rattachement	5 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 000,00</b>

Investissement  
Dépenses  
PROJET BP 2022

Chapitre	Compte	Libellé compte	BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		48 000,00
	2031	Frais d'études	3 000,00
	2031	Frais d'études	35 000,00
	2031	Frais d'études	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 000,00
	2111	Terrains nus	25 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		209 000,00
	2315	Constructions	19 000,00
	2315	Constructions	190 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>282 000,00</b>

Investissement  
Recettes  
PROJET BP 2022

Chapitre	Compte	Libellé compte	BP 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		71 100,00
	1331	DETR	71 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		210 900,00
	1641	Emprunts en euros	210 900,00
<b>TOTAL</b>			<b>282 000,00</b>

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le budget annexe école de production tel que présenté.

Voix pour 57, abstention 1, contre 0

Décision modificative n°1 – budget Office de tourisme

N°2022-108

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que le titre de recette 250/2020 a été émis au nom de la SCI Domaine des Myosotis. Il a été émis à tort à ce nom, la société étant radiée. Il y a donc lieu de l'annuler.

Pour cela, il sera nécessaire de prévoir une délibération modificative de crédits pour abonder le chapitre 67 article 673 pour un montant de 250 € en créant une recette à l'article 7588 de même montant.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la délibération modificative suivante pour le budget Office de tourisme :**

- Fonctionnement dépenses : article 673 : **+250 €**
- Fonctionnement recettes : article 7588 : **+250 €**

Monsieur le Président explique que les élections des représentants du personnel dans la fonction publique territoriale se dérouleront le 8 décembre 2022.

La CCBLM ayant un effectif de plus de 50 agents mais moins de 200 agents, des élections sont organisées en interne pour les sièges au Comité Social Territorial (C.S.T).

Conformément aux obligations réglementaires RH, les instances internes c'est-à-dire le Comité Technique et le CHSCT fusionneront pour devenir un Comité Social Territorial qui traitera de l'organisation et du fonctionnement général de la CCBLM ainsi que de l'Hygiène, la Sécurité et des Conditions de Travail.

Conformément aux articles 29 et 30 du décret 2021-571, le conseil communautaire doit délibérer 6 mois avant le scrutin soit avant le 8 juin 2022, sur les points suivants après avoir consulté les organisations syndicales:

- La composition du nouveau CST par collège,
- Le maintien ou non de la parité numérique
- La voie délibérative ou non du collège employeur
- Le fait de décider ou non de créer une formation spécialisée (puisque la collectivité a moins de 200 agents).

Les élections professionnelles sont à l'ordre du jour du prochain comité technique qui se réunira le 31 mai 2022 où les organisations syndicales seront consultées sur les différents sujets afin de précéder le dossier au conseil communautaire du 2 juin 2022.

Pour ce qui est de la commission administrative paritaire pour les titulaires et la commission consultative paritaire pour les contractuels, les agents de BLM sont rattachés aux élections professionnelles organisées par le Centre de Gestion puisque la collectivité dispose de moins de 200 agents.

Un état des effectifs a été transmis au Centre de Gestion de la Nièvre avant le 15 janvier 2022 afin qu'il puisse établir un recensement qui permettra de déterminer le nombre de représentants du personnel dans chaque instance consultative.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivants,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 61 agents

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

pour la composition du Comité social territorial :

- fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants,
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

- décide le **recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements** en relevant.

M. Antoine-Audoine MAGGIAR, conseiller communautaire délégué au numérique, explique que faisant suite aux diverses réunions publiques s'étant déroulées sur les bassins de vie du territoire et lors desquelles tout participant pouvait faire part de ses besoins, la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan a établi une feuille de route. Celle-ci synthétise les actions qui pourraient être menées sur le territoire en matière d'accompagnement numérique.

Composée de neuf fiches actions, elle regroupe toutes les thématiques des usages numériques :

- La lutte contre l'illectronisme
- Images et microfolies
- Le recyclage et la sobriété numérique
- La montée en compétence numérique
- L'aide à la transition numérique des entreprises.
- La modernisation numérique de l'image touristique du Pays
- Le développement des FabLabs
- Le soutien aux équipements numériques structurants
- La robotique et programmation

Un premier calendrier prévisionnel a été élaboré après que chaque action ait été présentée au Président et à l'Elu-délégué au Numérique lors d'une réunion de travail le lundi 2 mai. Par ailleurs, la CC BLM a transmis à la Mission Numérique un premier tableur reprenant les besoins soulevés auprès des communes en matière de numérique ; les agents de la Mission Numérique relancent actuellement les communes afin de faire le point.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la feuille de route de la Mission numérique telle qu'annexée à la présente délibération.**

## Tourisme

### Aménagement du gîte communal de Montambert

N°2022-111

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que par un courrier en date du 9 mai, la commune de Montambert a sollicité la CC BLM au titre de l'aide aux meublés de tourisme pour l'aménagement de son gîte communal.

Ce gîte a été créé en 2007 et est géré en régie. Sa capacité actuelle est de 5 couchages répartis dans 2 chambres.

Une forte demande se fait sentir sur une plus grosse capacité d'accueil, de 8 à 9 couchages. Ce gîte deviendrait modulable en capacité (5 places ou entier 8/9 places) et en tarif, afin de satisfaire un plus large public sans mettre de côté les demandes pour 5 personnes.

Face à la demande montante des services « hôteliers » (forfait ménage, location de draps et linge de toilette...), le régisseur doit assurer plus d'entretien ménager, mais également de nombreuses lessives et du repassage. Ainsi une buanderie serait aménagée dans le garage sur place afin d'améliorer les conditions de travail du régisseur.

Le gîte est idéalement situé à 10 km du Canal du Nivernais, à 6 km de l'Eurovélo 6 et à 3,5 km du GR3 de la Loire.

Le gîte est labellisé 3 étoiles auprès de Gîtes de France.

L'installation d'un nouveau système de chauffage (en remplacement des convecteurs électriques) et l'isolation sous les rampants permettront de réduire la facture d'énergie et s'intègrent dans l'objectif de la transition écologique.

D'autres partenaires financiers sont sollicités :

- le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté, sur le taux de 20% des dépenses éligibles, soit dans le cas présent un montant d'aide de 23 030 €,
- la DETR à hauteur de 28 787 € (25% des dépenses éligibles)
- le Conseil Départemental via le Projet de territoire à hauteur de 39 841€ (taux de 34,6%)

Le reste à charge pour la commune est de 23 030€, soit 20% du coût du projet.

Dépenses *		Ressources		%
TRAVAUX	100 500			
(voir détails sur estimatif)		Communauté de Communes Com Bazois Loire Morvan	500	0.4
Hausses et Imprévus	5 000	Subvention DETR	28 787	25
		CD58 Projet territoire	39 841	34.60
Honoraires maîtrise d'Oeuvre	9 648	Région BFC	23 030	20
		Autofinancement/fonds propres	23 030	20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>115 148 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>115 148 €</b>	<b>100 %</b>

La délibération de la CCBLM est nécessaire au passage du dossier en commission plénière du CR BFC. Le projet se situant sur un territoire intercommunal sur lequel un Contrat de station a été signé pour Saint-Honoré-les-Bains, il est éligible au règlement d'aides en faveur des meublés de tourisme du CR BFC.

Sous réserve des régimes applicables, dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes et dans la limite du budget intercommunal annuel alloué, l'intervention de la Communauté de communes est la suivante : 10% maximum de l'assiette éligible, plafonnée à 500€

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 500€ à la commune de Montambert pour la réalisation des aménagements du gîte communal au titre de l'aide aux meublés de tourisme.**

Voix pour 57, abstention 1, contre 0

### Subvention pour la commune de Saint-Seine – sentier de la biodiversité N°2022-112

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme a été sollicité par la municipalité de Saint-Seine pour une aide au financement des aménagements d'un sentier sur la biodiversité.

Il s'agit de créer des panneaux explicatifs et pédagogiques sur un sentier de 5km situé à proximité du GR3 et en partie sur la commune de Maltat (Allier), une demande a été déposée à la CC entre Arroux, Loire et Somme).

Des affiches et dépliants seront aussi créés, avec plan du circuit et infos pratiques ; des tables et poubelles seront installées.

Le budget sur la partie Saint-Seine s'élève à 3 018,96€ HT.

La demande a été présentée lors d'une Commission Paysages et sentiers de randonnée et ses membres ont donné un accord de principe.



La somme de 500€ a été prévue au budget de l'Office de tourisme.

Ce circuit ne fait pas partie des 12 circuits d'intérêt intercommunal qui sont promus et balisés sur le budget de l'OT. Pour rappel, une convention est prévue avec les communes qui le souhaitent pour les autres circuits (la commune en assure l'entretien et le balisage, l'OT en assure la promotion et peut réaliser le dépliant avec la charte graphique de l'OT).

La commission paysages et sentier de randonnées s'est réuni le lundi 30 mai pour évoquer les critères à mettre en place.

Voici les critères proposés :

#### Présentation du parcours

Le parcours est présenté de manière précise (longueur, nature des lieux traversés, localisation) et une thématique est définie (en cohérence avec le positionnement touristique du territoire). Le circuit doit comporter des points d'intérêt touristiques, naturels, paysagers ou patrimoniaux...

Le stationnement au départ du circuit est prévu (parking pour voiture / racks à vélo).

#### Les aménagements / l'entretien

Les points d'intérêt sont valorisés par tout moyen (panneaux, QR Code, application) et les usagers sont sensibilisés au respect de l'environnement / préservation du milieu.

Une attention est portée au choix des matériaux employés.

Le parcours est doté du mobilier nécessaire au maintien de la propreté des lieux et son entretien est prévu (poubelle et leur ramassage...). Du mobilier d'agrément peut être nécessaire (table de pique-nique, bancs...) au vu de la nature du circuit.

#### Balisage du parcours

Les directions à prendre sont clairement indiquées tout au long parcours.

La part de route goudronnée est limitée à 30%.

#### Promotion / Communication

Les outils de communication envisagés pour la promotion du parcours sont précisés (feuillet, affiche, page internet) et seront mis à la disposition du public, notamment dans les Offices de tourisme.

#### Montant de l'aide

L'Office de tourisme interviendra sur un taux de 20% des dépenses, plafonné à 500€. Le logo de l'Office de tourisme / CC BLM sera apposé à côté des logos des autres financeurs sur les supports sur le terrain et sur les outils de communication.

Après avoir délibéré, **le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à la commune de Saint-Seine** pour la création de son sentier de la biodiversité.

- approuve les critères tels que présenté ci-dessus.

Monsieur le Président explique que suite au COPIL du 12 avril dernier, un certain nombre de projets ont reçu un avis favorable.

Des montants ont été fléchés mais sont en attente d'instruction par le département.

Certains dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'autorisation de commencement anticipé.

### Programmation 2021-2023

- 14 projets identifiés de niveau 1/ avec à ce jour de pré-fléché 773 070.92 € pour le Département sans le projet de l'épicerie d'Aunay-en-Bazois  
cela représente 9 maîtres d'ouvrages différents
- 8 projets identifiés de niveau 2 / avec à ce jour de pré-fléché 325 200 € pour le Département mais 5 projets n'ont pas de pré-fléchage de montant.  
6 maîtres d'ouvrages mais seulement 3 nouveaux

### Programmation 2024-2026

14 projets pré-identifiés. De nouveaux projets pourront être présentés.

### Projets non retenus

6

Pour rappel, l'enveloppe attribuée au territoire pour les 6 ans est de 1 497 702 €.

La programmation 2021-2023 est présentée.

Les montants pour les projets « d'opérationnalité 2 » devront être validés par le COPIL et le conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve la programmation 2021-2023 (opérations de niveau 1 et 2) telle que présentée,
- approuve les montants de subvention pour les projets « opérationnalité 1 »,
- sollicite le Conseil départemental de la Nièvre pour les deux projets de la CCBLM pour la programmation 1 à savoir **micro-folie et l'école de production.**
- **autorise le Président à prendre toutes les mesures à l'application de cette délibération.**

Voix pour 57, abstention 1, contre 0

## Déchets ménagers

### Achat de Point d'Apports Volontaires

N°2022-114

Monsieur le Président explique que l'achat de points d'apports volontaires s'avère nécessaire pour le remplacement de certains PAV très abimés et dont le levage est devenu dangereux. Il est proposé de commander 20 bornes à verre.

Par ailleurs, 3 bornes à papier sont également prévues pour des sites non dotés.

Plusieurs entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir l'entreprise QUADRIA ENVIRONNEMENT pour un montant de 30 962,75 € H.T

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à **l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le devis de l'entreprise Quadria environnement pour un montant de 30 962,75 € HT.**

## Questions diverses

Monsieur le Président dit que Mme Voilliot, maire de Chiddes, a envoyé un courrier pour savoir quand commence le PLUi. Il explique que le recrutement est en cours et qu'il n'y a pas de candidat pour le moment.

Mme Ranvier remercie chaque commune de bien vouloir envoyer au service économie la liste des commerçants artisans à jour.

M. Maggiar fait un point sur les conseillers numériques et sur le déploiement de la fibre.

M. Duvernoy fait état d'un poteau téléphonique cassé à Préporché.

Certains câbles de la fibre sont posés au-dessus du réseau d'eau.

Prochain conseil Communautaire : le Mardi 12 Juillet au Centre Culturel de Cercy la Tour.

**L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h24.**

Le Secrétaire de séance,

Gilles GONIN.